

Questions au Feuilleton

1978-1979	8.6 pour cent
1979-1980	9.2 pour cent
1980-1981	9.7 pour cent
1981-1982	10.1 pour cent
1982-1983	10.7 pour cent (prévu)

7.

Année financière	Trimestre	Taux du gouvernement supérieur (+) ou inférieur (-) au taux préférentiel des banques à charte	Taux dont bénéficient les étudiants, supérieur (+) ou inférieur (-) au taux préférentiel des banques à charte
		pour cent	pour cent
1978-1979	1	-1.13	-0.75
	2	-2.17	-1.8
	3	-2.5	-2.13
	4	-2.67	-2.3
1979-1980	1	-4.0	-4.13
	2	-4.13	-4.23
	3	-4.97	-5.08
	4	-2.26	-2.38
1980-1981	1	+0.83	+0.58
	2	-3.5	-3.75
	3	-4.83	-5.08
	4	-6.92	-7.17
1981-1982	1	-5.83	-6.46
	2	-1.5	-2.13
	3	-1.33	-1.96
	4	-2.0	-2.63
1982-1983	1	+1.46	+0.96
	2	+3.77	+3.27
	3	+4.38	+3.88
	4	+5.38 (prévu)	+4.88

LE PROGRAMME D'AIDE AU MARKETING DU CANADA

Question n° 362—M. St. Germain:

Depuis le 1^{er} avril 1981, des entreprises ou des particuliers ont-ils reçu de l'aide en vertu du Programme d'aide à la commercialisation du Canada de l'Office de tourisme du gouvernement canadien et, dans l'affirmative et dans chaque province, combien a) d'entreprises, b) de particuliers et combien en a-t-il coûté au total à ce jour?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Oui, des entreprises ont reçu de l'aide en vertu du Programme d'aide au marketing du Canada depuis son introduction, le 1^{er} avril 1982:

a)	Ontario	17
	Colombie-Britannique	16
	Québec	7
	Alberta	5
	Saskatchewan	3
	Terre-Neuve	1
	Nouvelle-Écosse	1
	Manitoba	1
	Territoires du Nord-Ouest	1
	Territoire du Yukon	1
b)	Aucun.	

Le coût total à ce jour se chiffre à \$444,276.57.

LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR L'AIDE JURIDIQUE

Question n° 385—M. Howie:

Le gouvernement renégociera-t-il les ententes fédérales-provinciales sur l'aide juridique et quel est le coût estimatif de cette renégociation pour le Canada?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne le ministère de la Justice: l'entente fédérale-provinciale relative à l'aide juridique en matière criminelle fait actuellement l'objet de négociations entre le gouvernement

fédéral et les dix provinces. Le gouvernement fédéral a fait une offre aux provinces et celle-ci augmenterait la contribution totale du gouvernement fédéral à plus de 40 millions de dollars pour l'année 1983-1984. Ceci représente une augmentation de 12 millions de dollars, ou 43 p. 100, par rapport à ce qui était dû en 1982-1983 en vertu de l'ancienne entente. En 1984-1985, la contribution du gouvernement fédéral sera augmentée à 45 millions de dollars.

La contribution fédérale additionnelle qui sera fournie aux provinces pour les services d'aide juridique aux jeunes contrevenants, qui seront requis suite à la proclamation de la *Loi sur les jeunes contrevenants* le 1^{er} avril 1984, n'est pas incluse dans les montants ci-haut mentionnés. Ce partage de frais additionnel fait présentement l'objet de négociations avec les provinces.

L'ÉTUDE SUR LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Question n° 389—M. Howie:

Le ministère de la Justice a-t-il entrepris une étude sur les tribunaux administratifs et, si oui, quels en sont a) la durée, b) le coût estimatif, c) l'objet?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): En ce qui concerne le ministère de la Justice:

1. a) Oui, le ministère de la Justice étudie en ce moment la question des tribunaux administratifs fédéraux dans le contexte d'un projet de réforme en droit administratif qui fut mis sur pied durant l'année fiscale 1983-1984 pour une période prévue de trois ans, devant donc se terminer à la fin de l'année fiscale 1985-1986.

b) Le coût total du projet est estimé à \$850,000.

c) Le personnel du projet ainsi que des experts-conseils entreprennent des recherches et préparent des recommandations sur les sujets suivants:

1. La rationalisation des tribunaux d'appel en matière d'avantages sociaux;
2. directives uniformes sur la procédure administrative pour tribunaux et la possibilité d'établir un conseil consultatif pour tribunaux;
3. révisions à la Loi sur les textes réglementaires;
4. le droit concernant la Couronne, y compris les procès et l'immunité de la Couronne, la prérogative royale, les privilèges et l'ensemble des obligations de la Couronne.

[Traduction]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 136 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 136 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.